

# Des bénévoles pour les malades



*Une conférence est organisée demain sur la maladie d'Alzheimer.  
ARCHIVES « SO »*

L'association Aide aux aidants du Pavillon de la mutualité, présidée par Mme Marquant, organise, en partenariat avec la ville d'Hourtin, le Conseil général et le Réseau santé Médoc, un débat grand public sur le thème « Ma mémoire, mon histoire, quand la maladie d'Alzheimer s'invite... », le mardi 6 décembre à 14 h 30, salle André-Lagune à Hourtin. Cette conférence sera animée par le docteur May Antoun, médecin gériatre.

Créée en 2008, cette association a pour but de former des bénévoles, surtout retraités (car disponibles). Ils sont mis à la disposition des aidants familiaux, capables de recourir à des solutions complémentaires et d'apporter une aide afin d'assurer des périodes de répit aux aidants à domicile.

Un grand nombre de malades d'Alzheimer restent à domicile le plus longtemps possible lorsque l'aidant est en mesure de s'occuper d'eux.

## **Formation**

Le recrutement des bénévoles (au nombre de 30 aujourd'hui dans l'association) s'opère autant par le biais des CCAS et le Réseau santé Médoc que par des conférences-débats. Ainsi, la précédente conférence-débat qui s'est tenue à Saint-Vivien-de-Médoc a permis le recrutement de six bénévoles.

Leur formation est de quarante heures. Elle porte notamment sur la gériatrie, la connaissance de la maladie d'Alzheimer, la psychologie, les jeux de rôles et le droit (pour la responsabilité civile).

Les bénévoles assurent une présence d'un après-midi par semaine. Avant de lui affecter un malade, la psychologue de l'association l'accompagne au domicile du malade, explique à l'aidant et/ou aux enfants le rôle du bénévole, pour s'assurer qu'il y a compatibilité entre le bénévole et le malade.

Attention cependant : le bénévole n'est pas là pour les soins, il ne prend pas la place d'un professionnel. Par contre, il assure également un lien social.

La sélection du bénévole, qui se fait par entretien, tient compte aussi de critères géographiques, les frais de déplacements étant pris en charge par l'association Aide aux aidants.

*Robert Boivinet*

**Sud Ouest, le 5 décembre 2011**